

❑ BATIPLACEMENT MultiCompte PEA

| Le montant minimum de chaque opération est de 500 euros. En cas d'arbitrage partiel d'un ou de plusieurs supports, UN MINIMUM DE 150 € doit rester investi sur le(s) support(s) concerné(s) à la date du transfert. Ces seuils peuvent être redéfinis chaque année. | | A Supports à désinvestir | B Supports à investir | C Répartition pour les versements programmés |
|--|---------------------------------|--------------------------------|-----------------------------|---|
| ACF | HSBC ACTIONS FRANCE | _____ % | _____ % | _____ % |
| AGR | AGRESSOR PEA | _____ % | _____ % | _____ % |
| ASP | AMUNDI SERENITE PEA | _____ % | _____ % | _____ % |
| B2A | BATI ACTIONS INVESTISSEMENT PEA | _____ % | _____ % | _____ % |
| CEN | CENTIFOLIA | _____ % | _____ % | _____ % |
| FON | FONCIER INVESTISSEMENT | _____ % | _____ % | _____ % |
| MET | METROPOLE EURO | _____ % | _____ % | _____ % |
| MFE | METROPOLE FRONTIERE EUROPE | _____ % | _____ % | _____ % |
| NVM | HSBC MICROCAPS EUROPE | _____ % | _____ % | _____ % |
| REN | RENAISSANCE EUROPE | _____ % | _____ % | _____ % |
| OBR | OBJECTIF SMALL CAPS EURO (R) | _____ % | _____ % | _____ % |
| SYR | SYNCOMORE SELECTION RESPONSABLE | _____ % | _____ % | _____ % |
| | | Total 100 % | Total 100 % | Total 100 % |

CONDITIONS D'ARBITRAGE ENTRE SUPPORTS

Tous les supports financiers sont des SICAV ou FCP, sauf le Support en euros SMAvie BTP.

- Les frais de transferts sont fixés chaque année et limités à 0,5 % avec un transfert gratuit par année, décomptée à partir de la date anniversaire de l'adhésion.
- Des transferts de supports SICAV ou FCP vers l'ensemble des supports peuvent être effectués lors de chaque échéance hebdomadaire.

Pour le contrat BATIPLACEMENT MultiCompte (hors fiscalité PEA), le support en euros, bénéficiant d'une garantie en capital, ne peut faire l'objet de transfert vers l'ensemble des supports qu'une fois tous les quatre ans, et ce pendant une période de 3 mois débutant à la date anniversaire de l'effet du contrat. Toutefois, SMAvie BTP se réserve la faculté d'étudier une nouvelle demande d'arbitrage du support en euros vers les autres supports en dehors de cette période notamment si l'investissement sur le support en euros n'était plus en adéquation avec les objectifs d'investissement de l'assuré ou sa situation patrimoniale. Les montants transférés sont valorisés conformément aux règles de valorisation et de conversion définies dans la notice d'information.

Je reconnais avoir pris connaissance des caractéristiques des supports en unités de compte, dont le capital varie à la hausse ou à la baisse en fonction de l'évolution des marchés financiers (documents d'informations clés pour l'investisseur visés par l'AMF sur www.groupe-sma.fr ou sur demande auprès de mon conseiller).

Informatique et libertés. Les soussignés peuvent demander communication et rectification de toute information les concernant qui figurerait sur tout fichier à l'usage de la société et de ses partenaires (organismes professionnels, mandataires, partenaires commerciaux, ...). Ces informations sont utilisées dans le cadre de la gestion du contrat. Le droit d'accès et de rectification peut être exercé à l'adresse suivante : SMAvie BTP – TSA 22571 – 92894 NANTERRE CEDEX 9 (Loi 78-17 du 6 janvier 1978, modifiée par la loi n°2004-801 du 6 août 2004).

Acceptez-vous d'être contacté par SMAvie BTP, par voie électronique, voire à des fins commerciales ?

OUI NON

Fait à _____

Le _____

Signatures du titulaire et du co-titulaire le cas échéant

SMAvie BTP

Société mutuelle d'assurance sur la vie du bâtiment et des travaux publics
 Société d'assurance mutuelle à cotisations fixes
 Entreprise régie par le code des assurances - RCS PARIS 775 684 772
 8 rue Louis Armand CS 71201 - 75738 Paris cedex 15

www.groupe-sma.fr

